

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DFA 9 Transfert et maintien au profit de l'association Chemins d'Espérance de 2 garanties d'emprunt initialement accordées par la Ville de Paris à l'association Partage Solidarité Accueil.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2011 DLH 179-1 en date des 11 et 12 juillet 2011, par laquelle le Conseil de Paris a accordé la garantie à 100% de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt PLS de 3 700 000,00 € contracté par l'association Partage Solidarité Accueil en vue du financement d'un programme de réhabilitation lourde d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) comportant 55 logements PLS à réaliser 12 rue de l'Abbé Grégoire (75006) ;

Vu la délibération 2012 DLH 119 en date des 9 et 10 juillet 2012, par laquelle le Conseil de Paris a accordé une garantie à 100% de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt PLS complémentaire de 301 741,40 € contracté par l'association Partage Solidarité Accueil pour financer une forte augmentation du coût de travaux de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) situé 12 rue de l'Abbé Grégoire (75006) principalement imputable à la nécessité de consolider les fondations du bâtiment et de supprimer certains raccordements ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose de maintenir dans les mêmes termes, la garantie de la Ville de Paris suite au transfert des 2 emprunts

susvisés au profit de l'association Chemins d'Espérance souscrits initialement par l'association Partage Solidarité Accueil auprès du Crédit Foncier ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris maintient, au profit de l'association Chemins d'Espérance dont le siège social est situé 57, rue Violet à Paris (15ème), la garantie accordée à hauteur de 100 % pour le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt de 3 700 000,00 euros contracté en 2012 par l'association Partage Solidarité Accueil auprès du Crédit Foncier (contrat de prêt n° 7.717.375 T) dont les caractéristiques figurent ci-dessous, destiné au financement d'un programme de réhabilitation lourde d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) comportant 55 logements PLS situé 12 rue de l'Abbé Grégoire (75006) ;

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Numéro de prêt : 7.717.375 T

Montant initial: 3 700 000,00 euros

Durée de la phase d'amortissement : 30 ans

Type d'amortissement du prêt : amortissement progressif

Périodicité : trimestrielle

Date de la première échéance : 30/11/2013

Date de la dernière échéance : 30/08/2043

Taux variable (livret A) en vigueur au 01/01/2015 : 1 %

Et marge fixe sur indexation du Livret A : 1.07%

Soit un taux de 2.07% au 1^{er} janvier 2015

Capital restant dû au 01/01/2015 : 3 607 350,26 euros.

Capital garanti restant dû au 01/01/2015 : 3 607 350,26 euros.

Article 2 : La Ville de Paris maintient, au profit de l'association Chemins d'Espérance dont le siège social est situé 57, rue Violet à Paris (15ème), la garantie accordée à hauteur de 100 % pour le service des intérêts et l'amortissement de l'emprunt de 301 741,40 euros contracté en 2013 par l'association Partage Solidarité Accueil auprès du Crédit Foncier (contrat de prêt n° 7.722.057 Y) dont les caractéristiques figurent ci-dessous, destiné au financement complémentaire du programme de réhabilitation lourde d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) situé 12 rue de l'Abbé Grégoire (75006) ;

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Numéro de prêt : 7.722.057 Y

Montant initial: 301 741,40 euros

Durée de la phase d'amortissement : 30 ans

Type d'amortissement du prêt : amortissement progressif

Périodicité : trimestrielle

Date de la première échéance : 30/02/2014

Date de la dernière échéance : 30/11/2043

Taux variable (livret A) en vigueur au 01/01/2015 : 1%

Et marge fixe sur indexation du Livret A : 1.11%

Soit un taux de 2,11% au 1^{er} janvier 2015

Capital restant dû au 01/01/2015 : 294 714,46 euros

Capital garanti restant dû au 01/01/2015 : 294 714,46 euros

Article 3 : Au cas où l'association Chemins d'Espérance, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas :

- des sommes dues (capital et intérêts) aux échéances convenues ;
- des intérêts moratoires encourus ;
- en cas de remboursement anticipé des prêts survenu conformément aux conditions contractuelles des prêts, des intérêts courus contractuels, indemnités ou pénalités éventuellement dues conformément aux conditions financières des contrats, la Ville de Paris s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme bancaire adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que l'organisme prêteur ne discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : Les charges de la garantie ainsi accordée seront couvertes éventuellement par un prélèvement sur les ressources générales du budget et, en cas d'insuffisance de celles-ci et à concurrence des sommes nécessaires, par une augmentation corrélative des taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation, ainsi que de la cotisation foncière des entreprises.

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à intervenir, au nom de la Ville de Paris, aux contrats de prêts concernés par la garantie visée à l'article 1 et à l'article 2 de la présente délibération et à signer avec l'association Chemins d'Espérance les conventions fixant les modalités d'exercice éventuel de cette garantie.

Article 6 : Tous les frais liés à cette opération de transfert de garantie sont à la charge de l'emprunteur.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO